

Affaire suivie par :
Vincent Lagarde
Téléphone : 05 61 55 66 06
saje@univ-tlse3.fr

Décision n° 2018-JPV-515

Arrêté portant proclamation des résultats de l'élection partielle des représentants des personnels BIATSS au conseil de l'IUT de Tarbes – scrutin du 23 janvier 2018

LE PRESIDENT

- Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.711-1, L.713-9, L.719-1, L.719-2 et L.762-1 ;
- Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles D.719-1 à D.719-40 ;
- Vu les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier, notamment son article 6 ;
- Vu les statuts de l'IUT de Tarbes ;
- Vu la délibération 2016/01/CA-001, en date du 4 janvier 2016 portant le professeur Jean-Pierre VINEL à la présidence de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;
- Vu la décision 2017-JPV-513 portant organisation de l'élection partielle des représentants des personnels BIATSS au conseil de l'IUT de Tarbes ;
- Vu le compte-rendu du CEC du 08 janvier 2018 portant organisation du scrutin ;
- Vu la décision 2018-JPV-514 portant recevabilité des candidatures ;
- Vu les procès-verbaux de déroulement et de dépouillement ;

DECIDE

Article 1 : Proclamation

A l'issue du scrutin, qui s'est déroulé le 23 janvier 2018, sont proclamées élues pour siéger au conseil de l'IUT de Tarbes, les personnes dont les noms suivent :

Collège BIATSS

Liste **POUR LES BIATSS**

- Didier SIRE
- Sandra FERNANDES
- Pierre NORMAND
- Frieda KREUK

Article 2 : Exécution

Le directeur général des services de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Publicité

Le présent arrêté est transmis à la rectrice de l'académie de Toulouse, chancelière des universités. Il est adressé au président de la commission de contrôle des opérations électorales, affiché au bâtiment de l'administration centrale. Il fait également l'objet d'une publicité sur le site internet de l'université.

Fait à Toulouse, le 25 janvier 2018
Professeur Jean-Pierre VINEL

